

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 6 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DFA 59 Budget municipal - Admission en non-valeurs et remises gracieuses d'anciennes créances.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'admission en non-valeurs de créances municipales irrécouvrables et la remise gracieuse d'anciennes créances municipales ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 1^{re} commission,

Délibère :

Article 1 : Il est renoncé à la perception d'une somme de 1.138.044,33 euros correspondant au montant des créances irrécouvrables afférentes aux exercices 2016 et antérieurs.

Article 2 : Au titre de ces créances irrécouvrables :

- une somme de 655.936,78 euros s'imputera sur le crédit inscrit à la nature 6541, rubrique 01 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2017 et suivants ;

- une somme de 482.107,55 euros s'imputera sur le crédit inscrit à la nature 6542, rubrique 01 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2017 et suivants.

Article 3 : Il est renoncé à la perception d'une somme de 126.386,47 euros correspondant au montant des créances afférentes aux exercices 2016 et antérieurs dont la remise gracieuse est accordée.

Article 4 : Au titre de ces remises gracieuses, une somme de 126 386,47 euros s'imputera sur le crédit inscrit à la nature 6745, fonction 01 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris l'exercice 2017 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO